

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03712 Numéro SIREN : 497 726 893 Nom ou dénomination : HOTEL PLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 12039

N° 2052-SD 2023

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Designation de l'entreprise : SARL HOTEL PLUS		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportation et Revenus extra-territoriaux		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	bien* *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	842 000	FI	842 000
	services*	FJ	842 000	FL	842 000
	Chiffres d'affaires nets*			FM	
	Production stockée*			FN	
	Production immobilisée*			FO	
	Subventions d'exploitation			FP	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FQ	1
	Autres produits (1) (11)			FR	842 000
Total des produits d'exploitation (2) (1)			FS		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FT	
	Variation de stock (marchandises)*			FU	9 691
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FV	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FW	505 177
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FX	6 108
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FY	170 705
	Salaires et traitements*			FZ	17 766
	Charges sociales (10)			GA	18 791
	Dotations	- dotations aux amortissements*		GB	
	Sur immobilisations	- dotations aux provisions		GC	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)	Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GD		
	Pour risques et charges, dotations aux provisions		GE	20 751	
	Autres charges (12)		GF	740 988	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GG	93 012	
	Bénéfice attribué ou perte transférée*		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(III)	GI		
	Produits financiers de participations (5)	(IV)	GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
	Total des produits financiers (V)		GP		
	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)		GR	2 204	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
	Total des charges financières (VI)		GU	2 204	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(2 204)	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	90 809	

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053-SD 2023

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise : SARL HOTEL PLUS		Exercice N		Néant ☐	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	25
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	25
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					(25)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)
Impôts sur les bénéfices *					(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	1
(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
	produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	
	- Crédit - bail immobilier			HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(9)	Dont transferts de charges			A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-RODS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				
Charges exceptionnelles					Exercice N
Produits exceptionnels					Produits antérieurs
Charges antérieures					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2054-SD2023

5

IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL PLUS													Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations			Apaisements, créances, reports en fin d'exercice	
INCORP		TOTAL I					61 357			D9				
CORPORELLES		TOTAL II					830 000			KF				
FINANCIÈRES		TOTAL III								KI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV								KL				
INCORP		TOTAL I								KN				
CORPORELLES		TOTAL II								KO				
FINANCIÈRES		TOTAL III								KR				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV								KU			2 440	
INCORP		TOTAL I								KX				
CORPORELLES		TOTAL II								LA				
FINANCIÈRES		TOTAL III								LD			687	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV								LG				
INCORP		TOTAL I								LI				
CORPORELLES		TOTAL II								LL				
FINANCIÈRES		TOTAL III								LM				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV								LP			3 127	
INCORP		TOTAL I								8M			8T	
CORPORELLES		TOTAL II								8V			8W	
FINANCIÈRES		TOTAL III								IR			IS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV								IU			IV 7 159	
INCORP		TOTAL I								LR			LS 7 159	
CORPORELLES		TOTAL II								OH			OI 10 286	
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		TOTAL IV												
INCORP		TOTAL I												
CORPORELLES		TOTAL II												
FINANCIÈRES		TOTAL III												

N° 2055-SD 2023

6

AMORTISSEMENTS

Designation de l'entreprise		SARL HOTEL PLUS		Néant		Néant	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montants des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	58 384	EL	EM	EN	58 384
Fonds commercial		RE		RF	RI	RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	PG	PH	
TOTAL I		RK	58 384	RM	RN	RO	58 384
Terrains		PI		PJ	PK	PL	
Sur sol propre		PM		PN	PO	PQ	
Constructions		PR		PS	PT	PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	PX	PY	
Installations techniques, outillage industriels		PZ	10 421	QA	QB	QC	10 421
Autres		QD	60 305	QE	QF	QG	75 110
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QH	3 100	QI	QJ	QK	6 220
Immobilisations corporelles		QL	17 977	QM	QN	QO	18 863
Emballages récupérables et divers		QP		QR	QS	QT	
TOTAL II		QU	91 824	QV	QW	QX	110 615
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	150 208	QP	QQ	QR	168 999
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
REPRISES							
Immobiliations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais d'établissement		N9	N1	N2	N3	N4	N5
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU
Autres éléments incorporels		N7	N8	P6	P7	P8	P9
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7
Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5
Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques, outillage industriel		T3	T4	T5	T6	T7	T8
Inst. gales, agencement et outillage		U1	U2	U3	U4	U5	U6
Matériel de bureau et informatique, mobilier		U8	U9	V1	V2	V3	V4
Autres immobilisations corporelles		V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récupérables et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM		
TOTAL III		NP	NQ	NR	NS	NT	NU
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NW					NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
Frais d'émission d'emprunt à court terme		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions de l'exercice aux amortissements	
Primes de remboursement des obligations							
		Z9		SP		SR	
						Z8	

N° 2056-SD 2023

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Designation de l'entreprise		SARL HOTEL PLUS		Néant		Néant	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	
Provisions pour reconstitution des provisions antérieures (art. 237 bis A(1) *)		3T	TA	TB	TC		
Provisions pour reconstitution des provisions antérieures (art. 237 bis A(1) *)		3U	TD	TE	TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *		3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires		3X	TM	TN	TO		
Dont majorations exceptionnelles de 50 %		D3	D4	D5	D6		
Provision pour acte d'attribution (art. 19 quinquies I) du C.G.I.		U	IK	IL	IM		
Autres provisions réglementées (1)		3Y	TP	TO	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour litiges		4A	4B	4C	4D		
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4I	4K	4L	4M		
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S		
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W		
Provisions pour pertes et obligations ambigües		4X	4Y	4Z	5A		
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5I	5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5R	5P	5Q	5R		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5S	5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	5T	5V	5X		
- incorporelles		6A	6B	6C	6D		
- corporelles		6E	6F	6G	6H		
- titres mis en équivalence		6J	6J	6K	6L		
- titres de participation		6M	6M	6N	6O		
- autres immobilisations financières (1) *		6P	6P	6Q	6R		
Sur stocks et en cours		6N	6N	6O	6P		
Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III		7B	7C	7D	7E		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F		
Dont dotations et reprises		7G	7G	7H	7I		
- d'exploitation		7J	7J	7K	7L		
- financières		7M	7M	7N	7O		
- exceptionnelles		7P	7P	7Q	7R		
Tires mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.		7S	7S	7T	7U		
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision		7V	7V	7W	7X		
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la provision est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.		7Y	7Y	7Z	7Z		

N° 2057-SD 2023

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SARL HOTEL PLUS		Néant		A plus d'un an 3							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Moment brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
REVENUS	Créances rattachées à des participations		UR		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV	45 711	UW	45 711			
	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
DE L'ACTIF CIRCULANT	* Montre représentative de titres (Précisions pour appréciation des risques ou renseignements complémentaires)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			10 870		10 870			
	État et autres collectivités publiques		VM								
	Impôts sur les bénéfices		VB			23 389		23 389			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VN			23 805		23 805			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VP			213		213			
	Divers		VC								
	Groupe et associés (2)		VR			200		200			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de litiges)		VS								
Charges constatées d'avance		VT									
TOTAL		VU			104 188	VV	58 477	45 711			
REVENUS	(1) Montant des		VD								
	- Prêts accordés en cours d'exercice		VE								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Moment brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VQ									
a 1 an maximum à l'origine		VH			190 563			190 563			
a plus d'1 an à l'origine		8A									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8B			281 611			281 611			
Fournisseurs et comptes rattachés		8C			15 838			15 838			
Personnel et comptes rattachés		8D			23 360			23 360			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8E			14 191			14 191			
État et autres		VW			6 677			6 677			
Impôts sur les bénéfices		VX									
Taxe sur la valeur ajoutée											
collectivités											
obligations cautionnées											
Autres impôts, taxes et assimilés											
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I									
Groupe et associés (2)		VI			110 639			110 639			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de litiges)		8K			135 292			135 292			
* Montre représentative de titres empruntés ou remis en gage		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAL		VY			778 171	VZ		587 608		190 563	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ								
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								
	TOTAL										

© Sage

© Sage

N° 2058-A-SD 2023

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise :	SARL HOTEL PLUS				Formulaire déposé au titre de l'IR	ET	Néant		Exercice N, date le		
31/12/2022										71 994	
I. RÉINTÉGRATIONS											
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
Charges non déductibles ou déductions du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements exceptionnels (art. 19-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE					
	Autres charges et dépenses temporaires (art. 39-4 du CGI)	WF			Paye sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option	RA			Part des loyers déduits de réintégration (art. 239-5 du CGI)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer et liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX					
	Amendes et pénalités	WJ			23 Charges financières (art. 39-1, 39-2, 212 bis*)	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										
	Quota-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										
	Moins-values nettes à long terme										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										
- Plus-values nettes à court terme											
- Plus-values soumises au régime des fusions											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuille séparée DONT :											
Zones d'entreprises* (activité exonérée) : Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro											
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal affecté à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
TOTAL I											
II. DÉDUCTIONS											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *											
Plus-values nettes à long terme											
- Imposées au taux de 0 %											
- Imposées au taux de 19 %											
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures											
- Imputées sur les déficits antérieurs											
Autres plus-values imposables au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales											
Produit net des actions et parts de participation											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)											
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*											
Majoration d'amortissement*											
Majoration d'amortissement*											
Majoration d'amortissement*											
Majoration d'amortissement*											
Majoration d'amortissement*											
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Deductions diverses à détailler sur feuille séparée											
Deductions diverses à détailler sur feuille séparée											
Deductions diverses à détailler sur feuille séparée											
Deductions diverses à détailler sur feuille séparée											
Deductions diverses à détailler sur feuille séparée											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											

© Sage

© Sage

N° 2059-G-SD 2023

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(1)

Néant

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE

3

1

2

0

2

N° SIRET

4

9

7

2

6

8

9

3

0

0

2

5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL HOTEL PLUS

ADRESSE (voie)

1

AVENUE DE LA GARE

CODE POSTAL

93420

VILLEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés en bas à droite de cette même case.
*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD 2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 206-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Dénomination de la société

1 AVENUE DE LA GARE
93420 VILLEVILLE

SIRET 4972689300025

Andenne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère : SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées HOTEL

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

52 689

2 Plus-values

3 Abattements et exonérations

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

5 IMPUTATIONS

6 CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

7 CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

8 ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CRODACC

9 Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

10 Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD
(2023)
Si déposée séparément, cochez la case ☐

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	
TM :	
TM :	
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné :	
CGA ☐	Viséur conventionné ☐ N° d'agrément CGA
Date : 12/05/2023 Lieu : VILLEPENTE	
Qualité : GERANT	
Nom du signataire : M. DAVID ABERNACOUR	

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	prélevé par la société elle-même	a	prélevé par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				
c				
d				
e				
f				
g				
h				
i				
j				
Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné en 1, à titre de traitement, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société				
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)				
SARL				
Nombre de parts sociales détenues par le gérant				
à charge de l'impôt sur le revenu				
à cet effet				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
K DIVERS				
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)				
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNERATIONS				
Montant brut des salaires, allocations (faute des sommes comprises dans les DSN) et versees aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				
Rémunérations d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				
à 0 %				
à 15 %				
à 19 %				
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)				
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

HOTEL PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 1 - 7 AV. DE LA GARE
93420 VILLEPINTE

Bobigny 497 726 893

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois , et le trente et juin , à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur DAOUD Abdennaceur
représentant cent quatre vingt cinq parts en pleine propriété,
ci 185 parts

Madame BOUMAIZA Intissar
représentant deux cent cinquante parts en pleine propriété,
ci 250 parts

SAS HOLDING DAOUD , Représentée par son président Monsieur DAOUD Abdennaceur
représentant soixante cinq parts en pleine propriété,
ci 65 parts

Total des parts présentes : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur DAOUD Abdennaceur préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance;

D. A D. I

- Renouvellement du mandat du gérant,
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 71 894 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 71 894 euros.

- Au poste report à nouveau 71 894 euros
- A titre de dividende 0

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

le gérant



Les associés



HOTEL PLUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 1 - 7 AV. DE LA GARE
93420 VILLEPINTE

Bobigny 497 726 893

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **842 000 euros**
Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestation hôtelière

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **770 106 euros**.
Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Achats de matières prem.	: 9 691 euros
autres charges externes	: 505 177 euros
Traitements et salaires	: 188 471 euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de **71 894 euros**

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

II - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- 1) Bilan : Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.
- 2) Compte de résultat : Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci-après en annexe.
- 3) Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice de 71 894 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- au report à nouveau **71 894 euros**

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Fait à Villepinte Le 30 juin 2023.

Le gérant

